

Procès Verbal de l'Assemblée Générale de l'AAEE – le samedi 17 mars 2007 –

L'ensemble des adhérents à l'AAEE et des anciens élèves de l'ENSSAT ont été invités à prendre part à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de l'association.

La liste des personnes présentes a été dressée et est conservée comme annexe au présent procès-verbal.

M. Cédric Seureau a été désigné président de séance.

M^{me} Aurélia Poivre a été désignée secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

Bilan Moral
Bilan Financier
Modification du Règlement Intérieur
Débat d'idées
Élection du nouveau Conseil d'Administration

1. Bilan Moral

Le président, Cédric Seureau, a tout d'abord présenté le chiffre des adhésions 2006-2007 : 65 (62 membres actifs, 2 élèves-ingénieurs et un membre de droit). Puis les actions importantes de l'année 2006-2007 ont été détaillées :

- réalisation de l'annuaire des diplômés ENSSAT : demandes d'autorisations de publication (718 réponses dont seulement 53 totalement négatives) ; mise à jour de la base de données ; sollicitations des entreprises pour la publication de publicités dans l'annuaire (pour l'instant 2 réponses positives sur 60 demandes environ) ;
- participation à la mise en place de l'Observatoire : convention entre l'ENSSAT et l'AAEE pour un organe commun prenant en charge le suivi des diplômés à travers diverses études ; enquête de mars 2006 sur les promos 2003, 2004, 2005 ; rédaction d'un document de synthèse sur cette enquête, enquête commune avec le CNISF (317 participants) ;
- publications : journal de juillet mis en ligne puis abandon au profit d'un bulletin électronique donnant des nouvelles de l'AAEE et de l'ENSSAT régulièrement ;
- projet de « maintien à jour des connaissances » : rédaction d'une charte pour l'accès à des cours donnés à l'ENSSAT mis en ligne ou à des formations (COMADEC) ;
- rédaction d'une convention avec l'ENSSAT : convention prête à être approuvée ;
- attributions de prêts d'honneur : création d'une commission au sein du CA pour recevoir les

étudiants et prendre les décisions d'attribution, un prêt accordé en 2006 sur 3 étudiants rencontrés, un budget serré ne permettant pas d'aider outre-mesure ;

- conservation du lien avec les étudiants : participation au forum de l'ENSSAT, relais des messages des projets étudiants vers les anciens, suivi régulier du projet Gala (subvention de 500 € cette année, échanges enrichissants entre anciens organisateurs et étudiants).

2. Bilan Financier

Le trésorier, Sylvain Camus, a présenté l'état actuel des comptes ainsi que le bilan de l'exercice 2006-2007.

Pour la caisse principale :

- des recettes à hauteur de 1202,50 € (adhésions, intérêts & dons) ;
- des dépenses à hauteur de 1372,53 € (galas 2006 et 2007, annuaire, divers).

Soit un bilan négatif de 170,03 € mais incluant 2 subventions gala.

Pour la caisse de secours :

- des recettes à hauteur de 2087,82 € (dont 2000 € de subvention de l'ENSSAT)
- des dépenses à hauteur de 504,57 € (un prêt d'honneur à un étudiant).

Soit un bilan positif de 1583,25 €.

Il a également présenté les prévisions de dépenses pour 2007-2008.

Le bilan a été approuvé à main levée (100% pour, 0 contre, 0 abstention).

Il est rappelé par le président que :

- la subvention fléchée versée par l'ENSSAT à la caisse de secours doit permettre de cautionner auprès du CROUS des étudiants étrangers n'ayant pas de contact en Union Européenne pour la rentrée suivante ;
- **L'ENSSAT n'a pas vocation à financer la caisse de secours, elle a été créée pour être alimentée par les anciens diplômés qui souhaitent aider les nouvelles générations d'étudiants.**

3. Modification du Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration suggère d'ajuster le montant de la cotisation (art. 9) de la façon suivante :

- 20 € pour les membres actifs avec un annuaire offert ;
- 20 € pour les membres associés ;
- 5 € pour les membres associés élèves-ingénieurs à l'ENSSAT.

Cette modification a été acceptée à main levée (100% pour, 0 contre, 0 abstention).

Des clauses sont également modifiées pour prévoir la publication de l'annuaire :

- art. 5 : radiation automatique sans audition ;
- art. 6 : définition des fautes graves et non plus des causes de radiation, la diffusion de tout document est soumise à autorisation du CA.

Ces modifications sont acceptées à main levée (100% pour, 0 contre, 0 abstention).

La cotisation est ramenée à une année civile date à date :

- art. 7 : suppression du laïus sur l'adhésion tardive ;
- art. 8 : modification complète de l'article.

Ces modifications sont acceptées à main levée (100% pour, 0 contre, 0 abstention).

Un vote est également réalisé pour faire bénéficier aux adhérents ayant cotisé après le 1er janvier 2007 de la rétroactivité de cette mesure.

Elle est approuvée à main levée (100% pour, 0 contre, 0 abstention).

Quelques ajustements sont également réalisés :

- art. 23 : réunion du CA non obligatoire pour une attribution de prêt d'honneur ;
- art. 3 : voix délibérative aux membres d'honneur ;
- art. 10.1 : délai avant la radiation d'un administrateur ;
- art. 22 : terminologie ('sections' remplace 'groupes').

Ces modifications sont acceptées à main levée (100% pour, 0 contre, 0 abstention).

4. Débat d'idées

Le président, Cédric Seureau, présente les orientations pour 2007 :

- publications : édition de l'annuaire prévue début avril, lettre électronique d'avril à prévoir ;
- convention : signature avec l'ENSSAT à prévoir pour début avril ;
- enquêtes : questionnaire 2007 prête pour lancement en avril, relancer les anciens pour le CNISF ;
- maintien à jour des connaissances : discussion à ré-engager, projet de TP participatifs, conférences ?
- adhésion au CNISF : cette adhésion permettrait l'inscription des ingénieurs ENSSAT au RFI, le Répertoire Français de Ingénieurs, qui est une référence dans le domaine et une demande de plusieurs anciens diplômés.

Puis il laisse la parole aux personnes présentes.

- Il est proposé de préciser qu'un annuaire est offert avec l'adhésion et que l'association doit avoir au minimum 100 adhérents pour adhérer au CNISF afin qu'un maximum d'anciens deviennent membres cette année ;
- Il est demandé qu'une synchronisation des adresses mail soit réalisée entre les différentes listes de diffusion liées aux anciens, l'action est en cours ;
- Une question est posée sur la possibilité de ne recevoir qu'un seul mail d'offre d'emploi par jour. Chacun peut créer un compte sur le site de l'université de Rennes à l'adresse <http://listes.etudiant.univ-rennes1.fr/www> et modifier ses préférences : il est à noter que cette possibilité ne sera peut être plus opérationnelle après la mise en application du point précédent ;
- Un mail va également être envoyé pour que les anciens puissent mettre leurs coordonnées à jour avant la publication de l'annuaire.

5. Élection du nouveau Conseil d'Administration

Hélène Dubois a de nouveau été nommée par le Directeur de l'Enssat membre de droit.

Avec 17 voix favorables, aucune voix non favorable et aucune abstention, sont élus pour deux ans au Conseil d'Administration de l'association :

- M. Édouard Bougon, élève-ingénieur de l'ENSSAT en deuxième année ;
- M. Sylvain Camus, diplômé de l'ENSSAT en 2001 ;
- M. Daniel Chillet, diplômé de l'ENSSAT en 1992 ;

- M^{lle} Fanny Jacot, diplômée de l'ENSSAT en 2006 ;
- M. Hugues Leprieur, diplômé de l'ENSSAT en 1991 ;
- M^{lle} Delphine Verbyst, diplômée de l'ENSSAT en 2003.

Il est dressé un procès-verbal de l'assemblée générale, signé par le président et le secrétaire de séance.

À Lannion, le 28 mars 2007,

Le président de séance, Cédric Seureau :

La secrétaire de séance, Aurélia Poivre :